

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 18 octobre, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de MONTREAL LA CLUSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Patrick DUFOUR

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 octobre 2021

PRESENTS: Mr DUFOUR- Mr DEGUERRY Mme BERTRAND- Mr SOUNY- Mme GAUTHIER- Mr BARBOSA- Mr JOURDE- Mr BAYRAM - Mme CHENOT- Mme COMTE- Mr DEBRUYERE- Mme GIRAUD- Mr GIRAUD-GUIGUES- Mme LALLEMAND- Mme LANGELLA - Mr MARTIN - Mr MASCIOTRA- Mr MASTRONARDI- Mr NOBLET- - Mme RAMEY- Mme RONDOT Mme VUAILLAT -

PROCURATION: Mme PEREZ à Mme GAUTHIER- -

Mr MARTIN est élu Secrétaire de Séance.

Mr le Maire fait approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 13 septembre 2021,

- Il soumet au conseil les modifications à l'ordre du jour suivantes :

- Retraits : rajout de deux sujets à l'ordre du jour :

* logement temporaire d'urgence

* Travaux de rénovation de l'église : contractualisation avec le conseil départemental de l'Ain

- Rajouts :

*Contrat animateur ALSH 11-17 ans pour vacances de la Toussaint

* Modification de la délibération relative à la subvention pour le mausolée JB Delilia

* Rue des Narcisses : modes doux- demandes de subventions

| | | |
|------------------|-------------------|-----------------------|
| Pour : 23 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|------------------|-------------------|-----------------------|

ADMINISTRATION GENERALE

- 1) Projet de résidence autonomie pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentés**

Après avoir remercié de leur présence Thierry Clément, Directeur Général Adjoint du conseil départemental et Guillaume Verne, chargé de mission Marpa à la MSA, Mr Dufour souhaite que Mr Deguerry introduise le sujet car c'est lui qui en était à l'origine, peu après avoir été élu Maire en 2014.

Mr Deguerry rappelle le contexte : le département de l'Ain avait élaboré un plan seniors en 2015. Un appel à projets a été lancé, auquel la commune a répondu. Le jury a retenu le projet de Montréal la Cluse. Depuis, de nombreuses réunions de travail ont jalonné ces années. Une association a été créée dont Marie-Noëlle Marrer est présidente. Mr Deguerry rappelle que la commune met à disposition le terrain et assure le financement du lot terrassement-VRD-espaces verts de manière à réduire le coût final pour les résidents.

Mr Clément ajoute à quel point ce projet expérimental est important pour le département.

Mr Verne développe, quant à lui, la partie budgétaire du fonctionnement de la résidence. Les charges de personnel sont élevées car il sera nécessaire d'avoir 11 ETP (Equivalent Temps Plein) pour accueillir les 24 résidents. Certes, le taux d'occupation estimé sur la prévision est de 96%, mais il conviendra d'adopter une stratégie de démarrage prudente notamment dans le recrutement des agents.

Mr Dufour présente le projet architectural, à l'aide des plans élaborés par la maîtrise d'œuvre.

Le choix du mode de gestion est un aspect important de la suite de ce projet. Mr Dufour, aidés de Mr Deguerry et Mr Verne, détaillent les avantages des deux solutions.

De manière générale, la gestion d'une Marpa est assurée par une association. L'association existe, mais la tendance serait plutôt à « municipaliser » la gestion de cet équipement car il semble difficile d'une part de mobiliser des bénévoles pour s'occuper des tâches administratives et d'autre part, une gestion par la mairie permettrait de sécuriser les aspects budgétaires et rationaliser certaines dépenses (mutualisation de certaines fonctions : entretien, comptabilité, gestion RH...)

Mr Dufour interroge le conseil sur l'opportunité de choisir une gestion associative ou en régie municipale. A l'unanimité, le conseil opte pour la seconde solution.

| | | |
|------------------|-------------------|-----------------------|
| Pour : 23 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|------------------|-------------------|-----------------------|

- **Convention de location avec Semcoda**

Mr Dufour précise les termes de la convention à signer avec Semcoda pour la résidence Alzheimer.

| | | |
|------------------|-------------------|-----------------------|
| Pour : 23 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|------------------|-------------------|-----------------------|

2) Cession de la parcelle AE 173 et d'une emprise sur la parcelle AE 171

Mr Dufour indique que cette parcelle de 47m² est enclavée sur la parcelle AE 171 chemin du Mont, qui appartient à la société Lazzari SA. La parcelle AE 173 borde la propriété. Il s'agit de régulariser la situation. Les deux emprises sont cédées gracieusement mais les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur

| | | |
|------------------|-------------------|-----------------------|
| Pour : 23 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|------------------|-------------------|-----------------------|

FINANCES- BUDGET- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3) DM3 budget général

Mr Dufour explique qu'il convient de procéder à des virements de crédits sur le budget général en section d'investissement :

Dépenses d'Investissement c/ 204132 chapitre 041 : + 64 294.54€,

Recettes d'investissement titre au c/ 2115 chapitre 041 : + 64 294.54€,

Dépenses d'Investissement c/2152 chapitre 21 : +160 000.00€

Dépenses d'Investissement c/2158 chapitre 21 : +40 000.00€

Dépenses d'Investissement c/2315 chapitre 23 : - 200 000.00€

| | | |
|------------------|-------------------|-----------------------|
| Pour : 23 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|------------------|-------------------|-----------------------|

PETITE ENFANCE EDUCATION ET AFFAIRES SCOLAIRES

4) Contrat animateur ALSH 11-17 ans pour vacances de la Toussaint

Mme Bertrand explique que l'organisation des animations durant les vacances de la Toussaint nécessite une délibération du conseil, autorisant le recrutement d'un animateur pour la durée des activités. Il est donc proposé de créer un poste temporaire pour la période du 25 au 29 octobre 2021 La grille de rémunération retenue est celle du grade d'adjoint d'animation 1^{er} échelon (IB 354 IM 330)

| | | |
|------------------|-------------------|-----------------------|
| Pour : 23 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|------------------|-------------------|-----------------------|

5) Modification de la délibération relative à la subvention pour le mausolée JB Delilia

Mr Dufour rappelle que le conseil municipal du 28 juin a pris une délibération visant à solliciter une subvention auprès du département pour la restauration du mausolée JB Delilia. Le devis était fixé à 39 971.56€. En raison du choix d'une variante, le devis est réduit à 35 192.19€. La subvention s'élevant à 30% du montant HT, elle s'élèverait donc à 10 557.65€.

| | | |
|------------------|-------------------|-----------------------|
| Pour : 23 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|------------------|-------------------|-----------------------|

6) Rénovation des rues des Narcisses et rue du Lange

Mr Dufour souligne que le conseil municipal du 28 juin a pris une délibération approuvant le projet de restructuration de la rue des Narcisses /rue du Lange. Le coût global de ce projet est chiffré à 1 523 883€ HT.. Le projet prévoit la création de modes doux de circulation : cheminement piéton et piste cyclable, qui représentent 28,32% de la surface totale aménagée. L'obtention de subventions est possible sur la partie « modes doux ».C'est pourquoi il est proposé de solliciter des subventions auprès de plusieurs partenaires (Etat, CD01, dispositif France relance). Le montant consacré aux modes doux est de 431 635.12 €

| | | |
|------------------|-------------------|-----------------------|
| Pour : 23 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|------------------|-------------------|-----------------------|

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h10

Le Maire

Patrick DUFOUR